

PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 EN MATIÈRE DE POLITIQUE LINGUISTIQUE

MISSION Promouvoir le français, langue officielle du Québec, et assister la ministre chargée de l'application de la Charte de la langue française et de la politique linguistique dans l'exercice de ses fonctions.

VISION Assurer l'application de la politique linguistique québécoise dans un esprit d'ouverture à la diversité et au rapprochement.

ENJEU 1 L'amélioration de la francisation des entreprises québécoises ainsi que de l'utilisation du français comme langue du commerce et des affaires

ENJEU 2 L'amélioration de la qualité du français, oral et écrit

ENJEU 3 La promotion et l'épanouissement de la langue française dans le contexte nord-américain

ORIENTATIONS

1. RENFORCER LE FRANÇAIS COMME LANGUE DU TRAVAIL, DU COMMERCE ET DES AFFAIRES

AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

1.1 La francisation des milieux de travail

1.1.1 S'assurer que, chaque année, au moins 25% des entreprises et des organismes de l'Administration n'ayant pas de certificat de francisation obtiennent ce certificat ou, à tout le moins, fassent approuver un programme de francisation.

1.1.2 Mener deux interventions sectorielles par an pour résoudre les problèmes de francisation affectant soit des entreprises, soit des organismes de l'Administration.

1.1.3 Réexaminer, d'ici octobre 2006, l'ensemble des ententes particulières en vigueur au 1^{er} octobre 2002, qui visent certains sièges d'entreprise et centres de recherche.

1.1.4 Faire en sorte que, d'ici 2008, 50 % des grandes entreprises non certifiées et 30 % des grandes entreprises certifiées aient un comité de francisation actif et dont la composition est conforme.

1.1.5 Rendre plus conviviale l'inscription en ligne des entreprises et des organismes de l'Administration et faciliter la transmission électronique de certains rapports exigés d'eux dans le cadre du processus de francisation.

1.2 Le français langue du commerce et des affaires

1.2.1 Mener deux interventions par an, notamment dans le secteur des jeux vidéo et dans celui des produits électriques et des électroménagers, de façon à résoudre les problèmes de francisation qui empêchent les consommateurs québécois d'avoir accès à des produits et services en français.

1.2.2 Traiter rapidement toutes les plaintes du public en s'assurant qu'au moins 60% d'entre elles sont réglées dans un délai n'excédant pas six mois.

1.2.3 Faire corriger 90% des dérogations à la Charte de la langue française en matière de langue du commerce et des affaires, sans l'intervention du procureur général.

2. VALORISER ET GÉNÉRALISER UNE LANGUE DE QUALITÉ

AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

2.1 L'expertise terminologique et linguistique à la disposition de la population

2.1.1 Enrichir de 5 000 fiches par an le Grand dictionnaire terminologique en fonction des secteurs ou domaines en demande afin de répondre en ligne aux besoins terminologiques de la population.

2.1.2 Enrichir de 300 articles par an la Banque de dépannage linguistique diffusée dans le site Internet de l'Office québécois de la langue française, de façon à répondre en ligne aux besoins linguistiques de la population.

2.1.3 Offrir des services d'assistance terminologique et linguistique (consultations téléphoniques, immédi@t, @ssisterme) destinés au grand public et à certains publics spécialisés.

2.2 La sensibilisation de la population à l'importance de la qualité de la langue

2.2.1 Poursuivre ou développer des démarches de concertation avec différents secteurs d'activité pour y promouvoir l'importance de la qualité de la langue.

2.2.2 Mettre en place des mesures particulières susceptibles de faire connaître les bons usages et les particularités du français standard au Québec.

2.3 L'expertise toponymique à la disposition de la population

2.3.1 Enrichir de 3 000 noms de lieux par an l'information stockée dans la banque de toponymes TOPOS, diffuser, en ligne, la toponymie officielle et ajouter 20 articles par an dans la Foire aux questions du site Internet de la Commission de toponymie.

2.3.2 Offrir des services d'information toponymique destinés au grand public et à certains publics spécialisés.

3. CONSOLIDER LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC

AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

3.1 La cohérence et la promotion de la politique linguistique québécoise

3.1.1 Superviser les actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique pour assurer leur cohérence avec la politique linguistique.

3.1.2 Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec et en assurer le maintien, y compris lors de contestations devant différentes instances.

3.2 La célébration de la vitalité de la langue française

3.2.1 Reconnaître et honorer les efforts et les engagements d'individus, de groupes, d'organismes et d'entreprises en faveur de la langue française.

3.2.2 Poser des actions spécifiques en vue de souligner l'histoire et l'évolution du fait français en Amérique (Québec 2008, Francofête, etc.) et favoriser la participation du grand public aux célébrations du français.

3.3 La veille en matière linguistique

3.3.1 Faire état périodiquement (au moins tous les cinq ans) au gouvernement et à la population québécoise, de la situation linguistique québécoise et de son évolution.

3.3.2 Réaliser diverses études liées aux grands enjeux et défis en matière de langue dont, notamment, la redynamisation du processus de francisation, l'intégration linguistique des immigrants et les défis linguistiques que pose une société de l'information.

3.3.3 Maintenir et établir, en fonction des priorités gouvernementales, des partenariats canadiens et internationaux sur des sujets susceptibles d'enrichir la démarche linguistique québécoise.